

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

A l'ordre du jour :

Programme d'électrification ER 10111- Entrée Nord du village
Programme d'électrification C10111- Entrée Nord du village

Demande de subvention auprès du Conseil Général – programme d'électrification C10111 entrée Nord du village

Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique pour aménagement d'un espace
Convention de partenariat financier avec la CRAM pour la MARPA
Avenant au lot N°2 électrification du programme de l'aménagement du centre bourg
Demande de subvention auprès du Conseil Général pour acquisition foncière
Utilisation de véhicule communal

Compte rendu de séance

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	---

2010-40- OBJET : Programme d'électrification ER10111 – Entrée Nord du village

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'environnement qui doit être réalisé Entrée Nord du village. Ce programme est lié conjointement aux travaux en cours de l'aménagement de la traversée en centre bourg.

La Fédération Départementale d'Electrification 05 propose une convention pour le programme environnement afin de poursuivre une politique volontariste d'amélioration esthétique des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique. Ce programme est estimé à 45 000€ maximum.

La participation communale est de 15 750€ maximum. La somme due sera proratisée en fonction des frais réels des travaux exécutés.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de la FDE 05 pour une participation communale de 15 750€ des travaux à réaliser entrée Nord du village.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ER10111 avec la FDE 05 chargée de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ce programme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	---

2010-41- OBJET : Programme d'électrification C10111 entrée nord du village

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'environnement qui doit être réalisé Entrée Nord du village, ces travaux permettant de développer les actions liées aux travaux coordonnés (éclairage public –communications électroniques)

La participation prévisionnelle de l'adhérent est calculée de la manière suivante :

CHANTIER(S)	PARTICIPATION A	PARTICIPATION B	PARTICIPATION C	PARTICIPATION D	PARTICIPATION E
	Eclairage Public Génie civil et câblage	Eclairage public Mobilier et Raccordement	Télécom Génie Civil	Télécommunication s Convention France Télécom	Indemnité Maîtrise d'ouvrage (A+B+C+D)*5%
LE POËT « Entrée Nord »	4 000.00€ HT 4 784€ TTC	- -	15 000€ HT 17 940€ TTC	1 000€ HT TTC NEANT	1 000€ HT TTC NEANT

La contribution financière de l'adhérent est égale à A+B+C+D+E soit : 24 724 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** la proposition de la FDE 05 pour une participation communale de **24 724€** des travaux à réaliser entrée Nord du village.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention C10111 avec la FDE 05 chargée de la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ce programme.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	---

2010-42- OBJET : **demande de subvention auprès du Conseil Général**
 Programme d'électrification C10111 entrée nord du village

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux la proposition de la FDE05 pour le projet d'environnement qui doit être réalisé Entrée Nord du village dans le cadre des actions liées aux travaux coordonnés (éclairage public – communications électroniques)

Les travaux à réaliser sont estimés à **21 000€ ht**

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention pour mener à bien cette réalisation.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**
Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
---	--

2010-43- OBJET : Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique pour l'aménagement d'un espace public à vocations multiples en liaison douce vers le vieux village

Monsieur le Maire expose :

Le Plan local d'urbanisme de la commune, approuvé par délibération en date du 15 février 2010, prévoyait l'aménagement d'un espace public à vocations multiples en liaison douce vers le vieux village. La zone concernée est située en centre bourg, secteur de Fontpetite, elle est inscrite au programme d'aménagement solidaire à proximité immédiate de la MARPA ; elle permettra d'accueillir une grande partie du développement communal, une extension du parc social, un emplacement réservé y est d'ores et déjà prévu. Cet espace public permettra de faire le lien entre le centre et les zones urbaines diffuses. L'ouverture de ce nouveau secteur a été l'occasion de conduire une réflexion sur le programme de l'opération mais aussi sur la forme urbaine et les liens avec le centre-ville et les quartiers environnants. En liaison avec l'ensemble de ces projets, l'objectif est de créer de nouveaux espaces publics : desserte mode doux, place publique, parking mais aussi espaces verts, tel que jardin potager pour les résidents de la MARPA. Le déplacement du marché hebdomadaire sur ce nouveau secteur permettra ainsi l'accueil de nouveaux producteurs et l'organisation de manifestations diverses dans un lieu sécurisé (vide-greniers ou manifestations culturelles)

Une parcelle privée cadastrée A149 d'une contenance de 5 542m² est concernée par la réalisation de ce projet. Différents pourparlers ont été engagés entre la commune et la propriétaire du terrain mais n'ont pu malheureusement aboutir à des accords à l'amiable.

Afin d'obtenir la pleine et entière maîtrise foncière indispensable à la concrétisation de son projet, la commune du Poët se trouvera vraisemblablement dans l'obligation d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cette procédure sera toujours susceptible d'être arrêtée à tout moment si une entente amiable intervient au cours de son déroulement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** et confirme les objectifs poursuivis, ci-dessus rappelés dans le cadre de l'opération d'aménagement de cette zone visant à favoriser le développement de ce secteur
- **AUTORISE** le Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet des Hautes Alpes en vue de la prescription conjointe des enquêtes d'utilité publique et parcellaire dans le cadre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En vertu de l'article 21 de la loi des finances n°82-1126 du 29 décembre 1982 (article 1042 du Code général des Impôts) la commune du Poët sollicite l'exonération de tous droits au profit du trésor.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	---

2010-44- OBJET : Convention de partenariat financier avec la CRAM pour la MARPA

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à passer entre la commune et la Caisse Régionale d'Assurance Maladie concernant le soutien financier pour la réalisation du projet de création d'une petite unité de vie de type MARPA.

La caisse accorde une aide financière plafonnée à 425 799€ sous forme d'un prêt sans intérêt remboursable en 20 ans.

Il précise que les fonds seront versés :

- Un premier acompte égal à 30% au début des travaux
- Trois autres versements correspondant chacun à 20% du montant de l'aide versés sur attestation de l'architecte indiquant que les travaux ont atteint ou dépassé 30%, 50%, 70% de leur montant global
- Le solde de l'aide est versé sur production d'une attestation originale de l'architecte indiquant la date de réception des travaux, un état récapitulatif du coût des travaux effectués et du plan de financement définitif de l'opération

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la CRAM du Sud Est concernant un prêt sans intérêt remboursable en 20 ans du programme de construction de la MARPA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	---

**2010-45- OBJET : Avenant au lot n°2 électrification du programme de
l'aménagement en centre bourg**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant proposé par l'entreprise INEO chargée du lot n°2 correspondant à l'électrification du programme d'aménagement en centre bourg. Par cet avenant, il est prévu la dépose de quatre candélabres d'éclairage public et leur remplacement par quatre ensembles neufs en entrée Sud de la commune afin de réaliser la réfection complète du réseau et de son matériel tout au long de la traversée en centre bourg

La plus value engendrée par ces travaux s'élève à la somme de 5 010€ ht soit + 19.94% du montant initial du marché.

Le marché initial était de 25 126€ ht, il est porté à 30 136€.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant du **lot n°2** du programme d'aménagement de la traversée en centre bourg partie électrification pour un montant ht de **5 010€** portant ainsi le marché à **30 136€ ht**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	--

**2010-46- OBJET : demande de subvention auprès du Conseil Régional pour
Acquisition foncière**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération prévoyant la déclaration d'utilité publique pour acquisition foncière en vue de l'aménagement d'un espace public à vocations multiples.

La zone concernée est située en centre bourg, secteur de Fontpetite, elle est inscrite au programme d'aménagement solidaire à proximité immédiate de la MARPA ;elle permettra d'accueillir une grande partie du développement communal, une extension du parc social, un emplacement réservé y est d'ores et déjà prévu. Cet espace public permettra de faire le lien entre le centre et les zones urbaines diffuses. L'ouverture de ce nouveau secteur a été l'occasion de conduire une réflexion sur le programme de l'opération mais aussi sur la forme urbaine et les liens avec le centre-ville et les quartiers environnants. En liaison avec l'ensemble de ces projets, l'objectif est de créer de nouveaux espaces publics : desserte mode doux, place publique, parking mais aussi espaces verts, tel que jardin potager pour les résidents de la MARPA. Le déplacement du marché hebdomadaire sur ce nouveau secteur permettra ainsi l'accueil de nouveaux producteurs et l'organisation de manifestations diverses dans un lieu sécurisé (vide-greniers ou manifestations culturelles)

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **SOLLICITE** du Conseil Régional une subvention pour cette acquisition foncière qui permettrait de mener à bien l'ensemble du programme.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2010

Membres en exercice 15 Présents 9 Votants 12 Date de la convocation 4 mai 2010	LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert -- BRUAND Annie -- DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre -- JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - REPRESENTES - PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRUAND - HOTTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN - ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie Secrétaires de séance : DESNOËS Claude - FAY Pierre
--	---

2010-47- OBJET : Utilisation de véhicule communal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la demande faite par les agents communaux d'utiliser un véhicule communal pour se rendre aux stages de formations ou d'habilitations techniques.

Jusqu'à présent, les agents utilisaient leur véhicule personnel, les stages se déroulant le plus souvent à proximité.

Il a également la possibilité de verser aux agents concernés des indemnités kilométriques.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** les agents communaux à utiliser un véhicule communal pour se rendre aux stages de formations, habilitations, ou examens. Ce prêt de véhicule sera fait nominativement sur ordre de mission.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)

COMMUNE DU POET

Département des Hautes-Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MAI 2010

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 9 - Votants : 12

Date de convocation

LE DIX MAI DEUX MILLE DIX le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry – MARTIN Yvette -

REPRESENTES PAPEGAY Georges par Alain MONTAY - JACQUART Josiane par Annie BRAUND - HOTTERBECK Jacqueline par Yvette MARTIN

ABSENTS : - BOUVIER Pierre - CHAILLOL Delphine - TROCCHI Jean-Marie

Secrétaires de séance : DESNOËS Claude – FAY Pierre

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 40 – A AUTORISE le Maire à signer la convention avec la FDE 05 pour le programme environnement enfouissement de réseaux ER10111 entrée nord du village. Le montant des travaux s'élève à 45 000€ ht la participation communale est de 15 750€

N° 41 - A AUTORISE le Maire à signer la convention avec la FDE 05 pour le programme environnement C10111 entrée nord du village (éclairage public - télécommunication) dont le montant pour la commune est de 24 724€ ttc.

N° 43 – A DECIDE de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique pour acquisition foncière en vue de l'aménagement d'un espace public à vocations multiples et liaisons douces vers le vieux village.

N° 44 - A AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CRAM Sud Est concernant une aide financière représentée par un prêt à taux zéro sur une durée de 20 ans pour la construction de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées.

N° 45 – A ACCEPTE l'avenant au lot n°2 (électrification du programme d'aménagement de la traversée en centre bourg) présenté par l'entreprise INEO concernant la pose de 4 candélabres supplémentaires. Le marché initial était de 25 126€, il passe à 30 136€

N° 46 – A SOLLICITE le Conseil Régional pour attribution d'une subvention concernant le projet d'acquisition foncière.

N° 47 - A AUTORISE l'utilisation d'un véhicule communale par les agents communaux se rendant en stage de formation ou d'habilitation technique.

DIVERS

Devis pour installation d'un abri bus accepté pour 2 643.16€ ttc

Devis pour mise en conformité électrique au stade (buvette) accepté pour 2 547.48€ttc

Devis pour remplacement d'un porte d'un logement 11 fournil accepté pour 2 043.97€ttc

Nuit des étoiles : 6 août à partir de 23 heures : avis défavorable pour éteindre l'éclairage public

La séance est levée à 21 h 50

LE MAIRE

Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

Claude DESNOËS – Pierre FAY

[\[Retour ordre du jour\]](#)